



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/FPA/1996/20
5 mars 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1996
6-17 mai 1996, Genève
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

RAPPORT PÉRIODIQUE D'ÉVALUATION

Rapport de la Directrice exécutive

1. Le présent rapport sur les activités d'évaluation du FNUAP en 1994 et 1995 a été établi pour information à l'intention du Conseil d'administration en application des décisions 82/20 et 90/35 A, priant le Directeur exécutif de présenter au Conseil des rapports biennaux sur l'évaluation. Le rapport contient des informations concernant des initiatives visant au renforcement du suivi du programme du FNUAP. Aucune décision n'est à ce sujet attendue du Conseil d'administration.

I. ÉVALUATIONS DES PROJETS ET DES PROGRAMMES

2. Les évaluations de projets entreprises en 1994-1995 ont connu une augmentation notable par rapport aux évaluations effectuées au cours de la biennie précédente, passant de 220 à 310. La plupart de ces évaluations ont été effectuées en fin de projet à l'initiative des bureaux extérieurs du FNUAP. En outre, l'importance des évaluations dans le cadre du processus de programmation est mieux comprise et appréciée par les différentes composantes de l'organisation comme on peut le constater par le fait que les nouveaux projets approuvés en 1994 et 1995, tant nationaux que multinationaux ont, sauf de rares exceptions, comporté un élément d'évaluation.

3. Cela dit, la planification d'une évaluation exige toujours de constants efforts. L'examen des projets et des rapports d'évaluation indique clairement qu'il importe de veiller avec un plus grand soin à ce que les bases d'évaluations soient jetées dès le stade de l'élaboration des projets. En effet, des éléments essentiels tels que l'objectif et la méthodologie des évaluations proposées, les données de base et des indicateurs quantifiables ont été trop souvent absents ou mal articulés au niveau de la conception. Cette question doit être abordée sous deux angles distincts. D'une part, lors du processus de

/...

simplification des formulaires de demande de projets et des descriptifs de projets, il est important de veiller à ce que les conditions préalables relatives au suivi et à une évaluation sérieuse, notamment en ce qui concerne les réalisations sur le fond, reçoivent toute l'attention voulue. D'autre part, les intéressés doivent pouvoir bénéficier d'une orientation et d'une formation appropriées, notamment ceux qui, au niveau national, sont appelés à intervenir au stade de l'élaboration du projet de manière à pouvoir conceptualiser, articuler et évaluer les besoins dès le début.

4. Le système d'examen des programmes et d'élaboration des stratégies (EPES) qui constitue le principal instrument d'élaboration des programmes de pays, doit idéalement comporter une analyse du niveau de réalisation du programme antérieur du FNUAP. C'est d'ailleurs pour cette raison que les évaluations des programmes de pays ont rarement été entreprises depuis l'adoption de l'EPES. Toutefois, l'examen des rapports EPES fait ressortir que l'analyse des résultats des programmes a été généralement plutôt pauvre. Dès lors, on a veillé davantage à ce que des évaluations des programmes de pays soient effectuées. En 1994, les programmes du Bénin, des Comores, de la Mauritanie et du Mozambique ont été évalués et ceux de la Bolivie, du Cap-Vert, du Ghana, de l'Inde, du Panama et du Tchad l'ont été en 1995.

5. Les évaluations des programmes de pays ont été effectuées en combinaison avec ou immédiatement après les examens sectoriels comme élément du processus EPES. Dans la plupart des cas, elles ont été entreprises et gérées par le bureau extérieur intéressé et réalisées selon des modalités diverses. Dans la région de l'Afrique, elles ont été menées par les conseillers des équipes nationales d'appui en association avec les experts nationaux. Ailleurs, elles l'ont été au moyen d'une combinaison desdits conseillers, d'experts nationaux et internationaux et/ou des membres du personnel du FNUAP.

6. Au niveau multinational, deux évaluations majeures ont été effectuées au cours de la période considérée, à savoir l'évaluation indépendante portant sur les services d'appui technique (SAT) en 1994 et, en 1995, l'évaluation du Programme mondial de formation en matière de population et de développement (phase II). Les conclusions et les recommandations de l'évaluation des SAT ainsi que les réactions du FNUAP à leur égard ont été présentées au Conseil d'administration à sa session annuelle de 1995 (doc. DP/1995/40).

7. L'évaluation du Programme mondial avait pour but de déterminer dans quelle mesure il avait atteint ses objectifs immédiats et si les recommandations résultant de l'évaluation de la première phase avaient été appliquées, l'intention étant de formuler des recommandations concernant sa stratégie future. Les éléments des programmes de formation des institutions qui participent à la phase II du programme, à savoir le Centre latino-américain de démographie (CELADE) à Santiago du Chili, le Centre démographique du Caire (CDC), le Centre d'études sur le développement de Trivandrum en Inde, le Centre

international de formation et de recherche en population et développement (CIDEP) de Louvain-la-Neuve en Belgique et l'Institut d'études sociales de La Haye aux Pays-Bas, ont été évalués par des équipes de consultants. Dans chaque cas, outre l'examen d'une importante documentation, y compris les programmes d'études, les manuels, les rapports des participants, etc., les discussions ont eu lieu avec les membres des corps enseignants et les participants, de même qu'avec les responsables des organismes hôtes. Dans certains cas, les consultants ont assisté aux conférences des enseignants et aux exposés des participants. Il en est résulté des recommandations portant sur chaque élément du programme en ce qui concerne les thèmes des cours, la démarche pédagogique et la gestion du programme, tout en tenant compte des caractéristiques propres à chaque organisme hôte. Par la même occasion, plusieurs questions ont été soulevées concernant la conception, la stratégie et l'exécution de l'ensemble du Programme mondial.

8. L'évaluation a permis de conclure que le défi majeur auquel doit faire face le Programme mondial consiste à aborder le thème de l'intégration de la population et du développement dans un contexte contemporain. À l'heure actuelle, chaque élément du programme poursuit une stratégie distincte qui reflète d'une part les points forts de l'organisme hôte et d'autre part une compréhension encore hésitante du cadre intégré de la population et du développement. L'évaluation a fait ressortir que des efforts louables avaient été faits par les différents éléments du programme pour incorporer à leur conception et à leur stratégie certaines transformations récentes et toujours en cours en matière de politique du développement et de planification de la population et du développement. Cela étant, on a pu constater un manque d'échanges réciproques portant sur le fond entre les différents éléments du programme. Certains problèmes relatifs à l'exécution et au suivi ont été portés à l'attention du FNUAP.

9. Le projet régional quadriennal (1992-1995) du FNUAP et du CELADE a été évalué au printemps de 1995 par un groupe d'experts comprenant trois consultants indépendants et un cadre technique supérieur du FNUAP. L'évaluation a porté sur la conception et les résultats du programme de manière à apprécier les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs fixés, une attention particulière étant donnée aux efforts visant à assurer un transfert de connaissances et de technologies aux pays de la région. En outre, il a été procédé à une évaluation de la capacité qui avait été fournie au CELADE et à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans les domaines de collaboration éventuelle, compte tenu des mandats et des programmes de travail respectifs de la CEPALC et du FNUAP résultant de la Conférence internationale sur la population et le développement.

10. L'évaluation a permis de constater que bien que la qualité des résultats du projet n'ait pas eu à souffrir des sévères restrictions budgétaires effectuées au cours de la période du programme, la couverture des pays en ce qui

concerne la diffusion des connaissances, la prise de conscience et l'essai sur le terrain des outils méthodologiques s'en est néanmoins ressentie. En outre, la diminution des ressources disponibles pourrait sérieusement restreindre le rôle du CELADE en matière de recherche et de formation, mettant en danger sa fonction d'intermédiaire avec l'Amérique latine et entre celle-ci et les autres régions en ce qui concerne les questions de population. L'évaluation a permis de conclure qu'en l'absence d'une aide extérieure, la mise au point de méthodes et de techniques propres à soutenir les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement sera difficile à réaliser.

11. Grâce à l'évaluation, on a pu constater que l'axe des activités du CELADE avait évolué favorablement, reflétant ainsi les changements que la région a connus. Il a également été possible d'observer qu'en matière d'assistance technique, le CELADE avait servi de complément aux services multidisciplinaires de l'équipe nationale d'appui basée à Santiago du Chili, en lui communiquant les données de base démographiques nécessaires et les techniques de recherche élaborées au fil des années.

II. ÉVALUATIONS THÉMATIQUES

12. Au cours de la biennie, l'évaluation du soutien du FNUAP à la production locale de contraceptifs a été complétée. Cette évaluation a porté sur des projets en Chine, en Inde et au Viet Nam qui prêtent leur appui à la production locale d'un ensemble de moyens contraceptifs. L'évaluation a permis de conclure que le soutien du FNUAP a rendu possible d'importantes améliorations tant en ce qui concerne l'approvisionnement que la disponibilité de contraceptifs modernes et efficaces dans ces pays. Par contre, des difficultés sont apparues concernant le suivi et l'appui technique ainsi que la continuité des projets de production de contraceptifs qui donnent à penser que le Fonds doit poursuivre une action prudente et réfléchie en ce qui concerne le maintien de son soutien dans ce domaine. L'évaluation a fourni d'importantes leçons en ce qui a trait notamment aux études de faisabilité, à la sélection des méthodes de production, au choix et au transfert des technologies, à la viabilité des projets, à des modes de fabrication saines, à la formation, aux régimes de réglementation et à la promotion de la production ainsi qu'aux informations connexes, aux activités en matière d'éducation et de communication. Les principales constatations, conclusions et recommandations résultant de cette évaluation figurent dans un rapport publié par le FNUAP.

13. Des études de cas relatives à une évaluation thématique des programmes de soutien aux accoucheuses traditionnelles ont été terminées. Cette évaluation avait pour but de déterminer l'efficacité de l'appui du FNUAP à ces accoucheuses comme élément d'une stratégie visant à améliorer la santé génésique et à diminuer la morbidité et la mortalité maternelles. Les pays choisis pour ces études de cas sont la Bolivie, le Ghana, l'Iran, le Malawi, le Népal, l'Ouganda et la République arabe syrienne et ce en raison du fait qu'ils offrent un large

éventail de situations différentes et de programmes relatifs aux accoucheuses traditionnelles qui connaissent divers degrés d'avancement.

14. Les constatations préliminaires indiquent qu'en général les programmes de formation d'accoucheuses traditionnelles contribuent à améliorer la qualité des services de santé génésique. Cela dit, il existe plusieurs exemples de formation insuffisamment sensible aux croyances et aux pratiques locales, notamment en ce qui concerne certaines méthodes contraceptives et des questions relatives au VIH/SIDA. Il a été constaté que les systèmes d'appui aux accoucheuses traditionnelles souffraient de certaines faiblesses en matière de matériel et de fournitures, de suivi et de contrôle. En partie, cela résulte d'un manque de conviction de la part des responsables et des gestionnaires des programmes concernant le rôle que les accoucheuses traditionnelles peuvent jouer pour réduire la mortalité maternelle à long terme, ainsi que de leur hésitation à attribuer des ressources à ces accoucheuses. La qualité des services au niveau de la première orientation est également primordiale pour déterminer l'efficacité des accoucheuses traditionnelles en tant qu'animatrices en matière de santé génésique.

15. L'analyse des conclusions découlant des études de cas se poursuit. Les résultats seront synthétisés dans un rapport global qui indiquera les facteurs qui influent sur l'efficacité des programmes consacrés aux accoucheuses traditionnelles tout en formulant des recommandations quant au soutien à apporter à l'avenir dans ce domaine. Le rapport devrait être disponible à la mi-1996.

16. Une autre évaluation thématique en cours porte sur l'expérience acquise en matière d'exécution de programmes d'information, d'éducation et de communication (IEC) dans le domaine de la santé génésique et des services destinés aux adolescents. Pour la première fois, cette évaluation va au-delà d'un simple examen de projets soutenus par le Fonds et vise non seulement à mettre en lumière les éléments de force et les faiblesses d'une telle aide mais également à identifier les facteurs politiques et programmatiques ainsi que les lignes d'action qui expliquent les progrès accomplis, ou l'absence de progrès dans ce domaine. Les pays choisis aux fins des études de cas sont Antigua-et-Barbuda, le Chili, la Colombie, l'Indonésie, la Jamaïque, le Kenya, le Sénégal, le Sri Lanka et la Thaïlande. À ce jour, les activités sur le terrain sont terminées dans six de ces pays.

17. En procédant par comparaison, l'évaluation porte sur les perceptions gouvernementales en ce qui concerne les adolescents comme groupe particulier nécessitant une attention spéciale ainsi que sur les politiques officielles adoptées par les gouvernements en matière d'activités d'IEC et de santé générale à l'intention de ces jeunes. En outre, l'opportunité et l'efficacité des stratégies gouvernementales, y compris les programmes et les plans d'action, qui portent sur les besoins des adolescents en matière de santé génésique, seront

/...

évaluées. Par ailleurs, il sera procédé à une analyse du rôle et des avantages comparatifs des organismes publics, des ONG, des groupements de jeunes, etc., en ce qui concerne l'identification des besoins, les lignes d'action et l'élaboration et l'exécution des programmes. Enfin, l'évaluation essaiera de déterminer dans quelle mesure les politiques et les programmes mis en place ont contribué à améliorer, de façon générale, la condition des femmes et leurs responsabilisation, de même que l'encouragement des hommes à l'acquisition d'une meilleure prise de conscience de leurs obligations. La fin des activités sur le terrain est prévue pour la mi-1996 et le rapport de synthèse devrait être disponible au cours du troisième trimestre de 1996.

18. Une étude sur documents a été entreprise pour examiner les démarches en vue d'assurer la participation communautaire en matière de santé génésique, y compris la planification de la famille et la santé génitale, dans le cadre des projets soutenus par le FNUAP. Un examen préliminaire a porté sur 65 projets dont 17 ont été choisis en vue d'études plus approfondies. Parmi ces derniers projets, trois d'entre eux intéressent l'Afrique, sept l'Asie et le Pacifique, six l'Amérique latine et les Caraïbes et un projet revêt un caractère interrégional. Il a été constaté que la conceptualisation de la participation communautaire était faible entraînant l'apparition de problèmes de conception et de d'exécution. L'étude sur documents a permis d'identifier plusieurs facteurs tant positifs que négatifs en matière de démarches relatives à la participation communautaire. Elle a également fourni plusieurs enseignements susceptibles d'améliorer la programmation dans l'avenir. Cette étude était à l'origine destinée à servir de première phase d'une évaluation thématique. Une comparaison des résultats obtenus avec l'état de la recherche actuelle sur la question donne à penser qu'une évaluation plus approfondie de cette manière de procéder dans le cadre des projets appuyés par le FNUAP n'ajouterait pas grand-chose aux connaissances disponibles sur la question. En conséquence, il a été décidé de ne pas entreprendre une telle évaluation. Les conclusions de l'étude sur documents seront publiées sous forme de bulletin.

III. COMMUNICATION ET UTILISATION DES RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS

19. Les mécanismes mis en place dans le cadre du Comité du programme et du Comité d'examen des projets continuent à assurer le suivi en ce qui concerne l'utilisation des résultats des évaluations lorsqu'il est question de nouveaux programmes et projets susceptibles de bénéficier du soutien du FNUAP. Les projets approuvés sur le terrain grâce à la décentralisation des pouvoirs d'approbation sont régulièrement examinés par le Comité d'examen des projets alors que la nécessité d'une utilisation et d'une exploitation des résultats des évaluations sont soulignés et mis en lumière.

20. Le nouvel intérêt manifesté en ce qui concerne l'évaluation des programmes de pays confirme la reconnaissance de la nécessité d'une évaluation systématique des réalisations des programmes. Les conclusions de ces évaluations sont

directement intégrées au processus de l'EPES, notamment lorsqu'il s'agit de nouveaux programmes. La participation d'experts internationaux et nationaux a pour effet, d'une part, d'apporter des éléments fertilisants et, d'autre part, de favoriser la communication et le renforcement des capacités.

21. Tel qu'indiqué au document DP/1995/40, les conclusions de l'évaluation des services d'appui technique ont fait l'objet d'un examen approfondi dans le contexte de la deuxième phase d'appui. La plupart des recommandations ont été approuvées et appliquées alors que celles qui comportent des incidences à plus long terme sur la structure du système ont été retenues en vue de leur adoption à la lumière de l'évolution du système. Le résultat de l'évaluation portant sur la production locale de contraceptifs a amené le FNUAP à procéder avec davantage de prudence dans ce domaine. L'évaluation a formulé plusieurs remarques d'ordre technique et programmatique qui permettent au Fonds d'apprécier les demandes d'appui à la production locale de façon beaucoup plus systématique. L'évaluation du projet CELADE a permis d'identifier plusieurs questions de fond à l'égard desquels le CELADE possède des avantages certains et ceux-ci serviront de base permettant de préciser la direction de la nouvelle phase de la collaboration entre le FNUAP et le CELADE.

22. En collaboration avec les spécialistes sur place en matière de gestion de l'information, un progiciel a été mis en place afin de satisfaire aux besoins du Fonds en ce qui concerne l'évaluation des données de base. Ces données visent surtout à constituer une mémoire institutionnelle des conclusions des évaluations, à favoriser la diffusion et l'utilisation de ces conclusions, et à permettre au FNUAP d'entreprendre des analyses de tendances relatives à des questions et à des problèmes relatifs à la conception des projets ainsi qu'à l'exécution sur une base périodique.

23. Les problèmes de code liés au progiciel mis en place aux fins des données de base ont été résolus et la plupart des rapports d'évaluation sont maintenant examinés et codés dans un délai de deux semaines suivant leur réception. On prévoit que plus de 200 rapports d'évaluation auront été incorporés aux données de base d'ici à la fin de 1996 fournissant ainsi un ensemble de données aux fins d'analyses statistiques. Afin de faciliter le processus, les spécialistes du système de gestion de l'information du FNUAP ont mis au point un progiciel qui fournira des informations par région, par catégorie de plan de travail et par thème identifié comme devant faire partie des données de base. Compte tenu de la décentralisation de plus en plus prononcée du processus de décision en matière de gestion, le défi consistera à veiller à ce que les rapports d'évaluation décidés et gérés par les bureaux extérieurs soient transmis régulièrement au siège en vue de leur intégration dans le système.

24. À l'heure actuelle, la possibilité d'incorporer d'autres informations aux données de base fait l'objet d'une étude. Ainsi, des efforts ont été entrepris pour y inclure des résumés de résultats de recherches exécutées dans le cadre

des programmes interrégionaux soutenus par le FNUAP. Lorsque la viabilité et l'utilité d'un tel effort aura été évalué, on pourra envisager l'inclusion d'autres «résultats» de programme dans les données de base.

IV. SUIVI DU PROGRAMME

25. Le système actuel de suivi et d'évaluation du FNUAP est fondé sur un ensemble de directives qui datent du mois d'août 1990. Ces directives sont le produit d'un long processus de consultation et de réflexion, tant au sein du FNUAP qu'à l'extérieur du Fonds. Des efforts sont actuellement entrepris en vue d'harmoniser ces directives avec les pratiques du PNUD.

26. Pour un ensemble de raisons, il semble opportun, à ce stade, d'examiner les pratiques en matière de suivi du programme d'assistance du FNUAP. Tout d'abord, il convient de signaler que l'engagement du Fonds qui vise à accroître le niveau de la décentralisation souligne l'importance des mesures propres à assurer le respect des principes de responsabilité et la nécessité de réajuster la division du travail de manière à ce qu'elle reflète plus fidèlement la décentralisation des pouvoirs. Deuxièmement, l'objectif d'une simplification des procédures et de la documentation nécessaires à l'approbation d'une assistance du FNUAP exige que l'on s'assure que les exigences en matière de suivi et d'évaluation soient adaptées aux nouvelles procédures. Troisièmement, l'approbation par le Conseil d'administration des éléments de base du programme que sont la santé génésique, y compris la planification de la famille et la santé sexuelle, les stratégies en matière de population et de développement, ainsi que les activités de mobilisation, rend nécessaire que ces dimensions thématiques essentielles soient également soumises aux procédures de suivi. Enfin, l'adoption d'une démarche programmatique fait ressortir l'importance d'une approche plus intégrée en ce qui concerne l'analyse des réalisations du programme.

27. Le FNUAP continue à collaborer avec ses partenaires au sein du Groupe consultatif mixte des politiques en vue de la mise au point de directives en matière d'évaluation et de suivi. En janvier 1996, des commentaires détaillés ont été transmis qui portaient sur un avant-projet de telles directives. Dans l'esprit de la proposition contenue à cet avant-projet selon laquelle les modalités spécifiques de gestion d'un organisme soient intitulées «procédures» par opposition au document d'ensemble applicable à tous les organismes qui porterait le titre de «directives», les directives de 1990 relatives au suivi et à l'évaluation sont en train d'être revues de manière à ce qu'elles soient émises en 1996 en tant que procédure de suivi et d'évaluation du FNUAP. Une démarche collective a été établie pour l'élaboration de ces procédures grâce à un groupe de travail composé à la fois de membres du personnel national et international hors siège et de membres du personnel du siège. Ce groupe est tombé d'accord sur un ensemble de procédures modifiées qui retiennent plusieurs des pratiques essentielles de suivi et d'évaluation tout en introduisant une

/...

dimension thématique de façon à assurer des examens annuels des projets appartenant à chacun des domaines de base du programme du Fonds. Non seulement de tels examens devraient-ils résoudre des problèmes au niveau des projets mais on s'attend à ce qu'ils portent à leur maximum la communication et la coordination à l'intérieur de chaque domaine thématique.

28. La méthodologie relative à l'évaluation des programmes de pays demeure à l'étude. Il s'agit de s'assurer qu'à la fin de chaque cycle de programmation, une documentation soit disponible qui expose les progrès réalisés (ou les échecs encourus) au cours de chaque phase complétée de même que les leçons apprises au cours de cette même période. Par la même occasion, il est admis qu'une telle évaluation peut être obtenue par d'autres méthodes, selon les circonstances.

29. Lors de la dernière session annuelle du Conseil d'administration en juin 1995, la Directrice exécutive a fait part de son intention d'engager un processus de vérification des comptes du programme. À cette fin, elle a annoncé, en octobre 1995, la création d'un système d'examens propres à assurer l'application de la politique reconnue et établie dans le cadre de chaque programme du FNUAP, l'objectif étant de s'assurer de l'existence d'une obligation de rendre compte à tous les niveaux du processus de décision au sein du Fonds et de veiller au respect de son mandat et de ses politiques. Afin de les distinguer d'autres activités de vérification des comptes, ces examens porteront la désignation d'«examens de contrôle de l'application des politiques» (ECAP).

30. Tous les programmes, tant nationaux que multinationaux, peuvent faire l'objet de tels examens. Au départ, l'attention portera sur les programmes de pays afin de s'assurer que les mécanismes appropriés soient bien en place de façon à ce que tant l'obligation de rendre compte que la qualité des programmes soient préservées alors que le Fonds progresse vers une large décentralisation. À cette fin, une attention prioritaire sera accordée aux pays bénéficiant déjà d'un pouvoir d'approbation décentralisé.

31. Les ECAP seront considérés comme des activités internes entreprises sous la direction d'un fonctionnaire de rang élevé du Fonds. Chaque ECAP évaluera l'exploitation qui est faite des politiques, des directives et des procédures du FNUAP à l'occasion de l'élaboration et de l'exécution des programmes, y compris le recours à une autorité décentralisée, les arrangements en matière d'appui aux fins de l'exécution aussi bien au niveau technique que programmatique, ainsi que les dispositions prises concernant le suivi et l'évaluation, notamment le contrôle qualitatif et portant sur le fond, l'application de tels arrangements et l'exploitation des résultats. Ces examens permettront d'apprécier la pertinence et la facilité de compréhension des politiques et des procédures du FNUAP.

32. À la suite de chaque ECAP, un rapport sera communiqué directement à la Directrice exécutive. Le premier ECAP a été complété en décembre 1995 et les mesures ont été prises pour qu'il soit procédé à d'autres ECAP en 1996.

V. PLANS POUR L'AVENIR

33. Les deux évaluations thématiques en cours qui sont visées aux paragraphes 13 à 17 ci-avant seront terminées en 1996. Une initiative majeure actuellement envisagée comportera une évaluation des agents d'exécution réclamée par le Conseil d'administration en 1994. Il s'agira d'une analyse comparative de la capacité et de l'efficacité des organisations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, qui ont pris une part active à l'acheminement de l'aide accordée par le FNUAP. Comme première étape, une enquête a été entreprise auprès des directeurs de pays du FNUAP afin d'obtenir leurs vues sur les éléments indispensables qui permettent de considérer qu'un agent d'exécution est efficace. Les réponses des directeurs constitueront des apports clés qui permettront de définir les indicateurs auxquels on aura recours aux fins de l'évaluation.

34. Dans le contexte de la révision des procédures de suivi et d'évaluation, il sera tenu pleinement compte de l'effort entrepris par les organisations membres du Groupe consultatif mixte des politiques et qui vise à harmoniser les procédures de suivi et d'évaluation ainsi que les résultats qui en découlent. En particulier, le processus des examens à mi-parcours des programmes de pays sera précisé en tenant compte du fait que ces examens sont de plus en plus couramment effectués par les membres du Groupe consultatif comme activité conjointe. La méthodologie des évaluations des programmes de pays devra être à la fois plus élaborée et précisée davantage. Les diverses modalités de ces activités devront être examinées en ayant pleinement conscience de la nécessité d'assurer des évaluations objectives tout en encourageant, de la part des gouvernements, un sentiment de propriété des résultats de ces évaluations ainsi qu'un effort en vue du renforcement des capacités nationales dans le domaine qui fait l'objet de l'évaluation. Conscient de leur importance, le Fonds collaborera étroitement avec ses organisations partenaires afin de satisfaire aux dispositions pertinentes de la résolution 1995/50 du Conseil économique et social sur les activités opérationnelles du système des Nations Unies concernant la coopération internationale pour le développement et de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

35. Plusieurs initiatives sont envisagées afin de perfectionner les techniques et les instruments susceptibles d'améliorer la qualité des programmes. En particulier, un effort sera entrepris pour mettre au point des indicateurs de résultats des programmes afin de faciliter le suivi de la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement. Dans ce contexte, des questions relatives à l'évaluation de l'impact des

programmes en matière de population feront l'objet d'un examen aux fins de l'élaboration d'indicateurs, de données de matériel d'information, d'outils et de méthodologies pouvant servir à ces activités. À cet égard, on veillera à intégrer les aspects liés au renforcement des capacités et des institutions conformément à l'esprit de la résolution 1995/50 du Conseil économique et social et de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale.

36. En décembre 1995, le FNUAP a convoqué une réunion consultative d'experts sur les procédures d'évaluation rapide et leur application aux programmes en matière de population. Les participants se sont penchés notamment sur l'opportunité d'un recours à de telles procédures aux différents stades du cycle de programmation et d'élaboration des projets, sur les incidences concrètes de l'application quantitative et qualitative des procédures, et sur les possibilités d'utilisation de ces procédures aux fins de l'évaluation des efforts programmatiques dans le domaine de la population. Des actions complémentaires seront entreprises sous forme d'Études de cas d'élaboration de directives et de formation.

37. Les travaux seront poursuivis en ce qui concerne les examens de contrôle de l'application des politiques (ECAP). La portée et la méthodologie de ces examens seront perfectionnées au fil de l'expérience à la suite de leur application pratique.

38. Le FNUAP maintiendra sa collaboration pleine et entière avec les organisations du système des Nations Unies en vue du renforcement des aspects techniques des activités d'évaluation grâce à sa participation active au Groupe de travail interorganisations de l'évaluation. À cet égard, on accordera une attention particulière à l'élaboration de principes et de processus de contrôle et d'évaluation dans le cadre de la démarche programmatique, ainsi qu'à l'évaluation des résultats des activités opérationnelles en faveur du développement.
